

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 28 mars 2018

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 28 mars 2018, à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Béatrice RIBES, Charly SAUSSAYE.

Absent(e)s excusé(e)s : Sonia BAUDOIN, Jessica DEVÉ, Danielle LEBARBIER (procuration à Michel BOIVIN), Thierry MOURLON, Valérie RENOUF (procuration à Béatrice RIBES), Raymond ROBIN (procuration à Christian MONTCUIT).

I. Élection du secrétaire

Valérie FREMOND a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 06 mars 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Construction cantine, plateau sportif scolaire et parking scolaire : nouvelle estimation des travaux de VRD suite au rapport de l'étude de sol

Le maire informe le conseil municipal des résultats des analyses de sol demandées par Mme WUILLERMOZ, architecte. Les résultats de ces dernières amènent à revoir divers travaux préparatoires et plusieurs fondations. Il indique que le surcoût d'ensemble est estimé à 69 683,30 € HT et porte la nouvelle estimation globale des constructions de la cantine scolaire, du parking scolaire et du terrain sportif scolaire à 937 315,30 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour cette nouvelle estimation.

IV. Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'association départementale des maires ruraux

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'association des maires ruraux de la Manche sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200 € pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux de la Manche pour l'année 2018 et charge le maire du paiement de la cotisation de 200 €.

V. Rapport de la commission des travaux

Rappel des travaux effectués en 2017

1. Eglise : étanchéité de la toiture et aménagement d'un nouvel espace cinéraire
2. Voirie : 3 rues + les eaux pluviales de la rue du château d'eau
3. Les toilettes extérieures de la mairie
4. La plantation de haies au stade
5. L'enfouissement du réseau France Télécom route du Hutrel
6. Les pieux hydrauliques à la plage de Gonnevill

pour un total de 262 723 €.

Prévisions de dépenses 2018

1. Constructions	Cantine (cuisine+salles)	804 000 €
	Parking Ecoles	217 000 €
	Plateau scolaire	174 000 €
	Salle des Fêtes	600 000 €

2. Voirie	Aménagement Bourg	700 000 €
	La Journeuserie (St Malo)	100 000 €
	La Héronnerie	37 000 €
	Le petit village	14 000 €
	La Cliqueterie	15 000 €

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 28 mars 2018

3. Assainissement	Plage sud	250 000.00 €
	La Halle et les Landiaux	200 000 €

4. Réseaux	Toilettes publiques plages	30 000 €
-------------------	----------------------------	----------

5. Stade	Éclairage	91 000 €
	Drainage	35 000 €

A noter : une subvention de 25 000 € est attendue de la part de la Fédération de football.

6. Eglise et cimetière	Vitraux	9 567.00 €
	Diagnostic église	12 000.00 €
	Espace cinéraire	9 294.00 €

7. Autres dépenses	Désherbeur thermique vapeur	40 000 €
	Mâts mairie	2 300 €
	Paddle rescue (planche sauveteurs)	1 000 €
	Défense contre la mer	100 000 €
	Blocs béton de protection (Vigipirate)	2 400 €

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'inscrire ces diverses prévisions de dépenses au budget primitif 2018.

VI. Bureau de vote blainvillais

Le maire rappelle d'abord au conseil municipal sa délibération du 18 janvier 2017 visant à créer un second bureau de vote, sur le même site que l'actuel et répartissant les électeurs par ordre alphabétique.

Il donne lecture ensuite d'un courriel préfectoral indiquant qu'un tel découpage n'est pas conforme à l'article L.17 du code électoral qui prévoit « qu'à chaque bureau de vote est affecté un périmètre géographique ».

Après en avoir débattu, le conseil municipal,

considérant la très grande dispersion des électeurs blainvillais en une vingtaine de villages ;

considérant la très grande difficulté que représenterait un découpage géographique, vu la configuration des villages et des voiries ;

considérant l'emplacement central de la salle polyvalente et la grande étendue du parking la desservant avec toutes les facilités d'accessibilité ;

considérant qu'un tel bureau unique a toujours donné entière satisfaction ;

décide, à l'unanimité,

d'annuler sa délibération du 18 janvier 2017 et de rétablir un bureau de vote unique.

VII. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

Alain MARIE présente, sur la toile, chacun des éléments constitutifs du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics communaux (PAVE).

Après avoir pris connaissance de ce plan effectué par les services municipaux, conformément aux attentes de la CMB, évaluant le niveau d'accessibilité et hiérarchisant les actions nécessaires à la mise en conformité des lieux publics, voiries et espaces publics ;

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) de la commune de Blainville-sur-mer.

VIII. Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'ANEL

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'ANEL sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 291 € pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement de l'adhésion à l'ANEL pour l'année 2018 et charge le maire du paiement de la cotisation de 291 €.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 28 mars 2018

IX. Questions diverses

1. Commune étoilée – perte du label

Le maire donne lecture de la lettre de l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes l'informant de la perte du label Villes et Villages étoilés.

Il rappelle que cette perte fait suite à une demande de labellisation 2017 reposant sur un questionnaire à la fois très long et très complexe nécessitant le recours à des experts et /ou à un cabinet d'études, ainsi que des engagements hors d'atteinte dans l'immédiat. Il cite, pour mémoire, quelques-unes des 120 questions posées :

- Pensez-vous que l'éclairage extérieur installé dans votre commune peut avoir des effets sur les continuités écologiques de votre territoire et celles des communes avoisinantes ?
- Pouvez-vous indiquer combien de certificats d'économie d'énergie pour l'éclairage public ont été collectés pour votre communauté de communes depuis 2009 ?
- Proposez-vous une information et des mesures pédagogiques ?
- Avez-vous réalisé des inventaires d'espèces nocturnes ?
- Avez-vous un programme de suivi de la biodiversité nocturne ?

Il donne lecture du message adressé au comité Villes et Villages éclairés en réponse à la lettre :

« C'est avec un très vif regret que je prends acte de la perte du label « villes et villages étoilés » qui sera mentionnée dans notre prochain bulletin municipal, mais sachez que la complexité de votre dossier de demande de renouvellement est singulièrement décourageante. Bien cordialement. Signé M. BOIVIN. »

2. Aménagement du bourg

Le maire rend compte au conseil municipal de la réunion du 22 mars, en mairie, en présence de monsieur le conseiller régional Pierre VOGT, de madame la conseillère départementale Dominique LARSONNEUR-MOREL, de représentants de la DDTM, de la gendarmerie, du SDIS. Il indique que le projet a été validé par les autorités présentes sous réserve d'une extension de la zone de rencontre au point de jonction entre la rue de bas et celle de la mer.

3. Défense contre la mer

Le maire rend compte de son entretien avec le professeur Franck LEVOY à propos du recul de trait de côte à la plage de Gonnevillle entre octobre 2017 et février 2018. Il présente un graphique attestant que le recul a été quasi nul au nord et particulièrement important (de 2 à 4m) au sud, en arrière des pieux.

4. Demande de subvention du club de tennis « la Jeune France »

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur Claude EUSTACHE, président du club de tennis « La Jeune France » sollicitant une subvention exceptionnelle pour fêter le centenaire de l'association aux origines de laquelle on trouve « la section des boys de Waratah » implantée à Blainville-sur-Mer.

Après en avoir débattu, le conseil, à l'unanimité,

décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande conformément à sa ligne de conduite en matière d'octroi de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 15.